Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1999

Artikel: Enfin uen stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales :

après l'échec des rustines, les orientations de la prévoyance sociale

2020 préconisent une approche globale et équilibrée

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014113

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Leur ralliement à l'échange automatique d'informations, en définitive plus simple à appliquer, résulte aussi de l'acceptation de l'accord Fatca par la Suisse (DP 1979); on voit mal comment on refuserait encore longtemps l'équivalent à l'Union européenne et au G20.

Reste maintenant à nos banques à s'adapter aux nouvelles règles du jeu.

Les besoins financiers des pays européens sont tels qu'ils sont aujourd'hui prêts à prendre des mesures draconiennes contre ceux qui refuseraient de les aider à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Le Conseil fédéral en a pris conscience avant, pour une fois, d'être mis sous pression (DP 1998). Reste au monde politique et à l'opinion publique à comprendre qu'il y va de notre intérêt et qu'il n'y a pas d'autres choix.

Enfin une stratégie pour garantir la pérennité des assurances sociales

Après l'échec des rustines, les orientations de la prévoyance sociale 2020 préconisent une approche globale et équilibrée

Jean-Daniel Delley - 16 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23709

Les démêlés des banques helvétiques avec la justice américaine, l'agonie du secret bancaire et les ajustements fiscaux réclamés à la Suisse par l'Union européenne monopolisent l'actualité. N'oublions pas pour autant d'autres dossiers, plus importants encore pour la vie quotidienne de la population et en attente de solutions durables.

En particulier celui de la prévoyance sociale, au point mort depuis plus d'une décennie, quand bien même l'évolution démographique comme la situation économique imposent réflexions et réformes. Ni les projections apocalyptiques ni les tentatives de réformes ponctuelles ne sont parvenues à sortir le dossier de la prévoyance sociale de sa torpeur.

En 1996, un groupe de travail de l'administration fédérale prévoyait un trou de 15 milliards dans les caisses de l'AVS à l'horizon 2010. Pour faire face à cette sombre perspective, sont aussitôt apparues des propositions d'élévation de l'âge de la retraite et d'augmentation des cotisations et de la fiscalité.

En réalité, en 2010 les comptes de l'AVS ont bouclé avec un excédent de deux milliards. Les experts d'alors n'avaient pas compté sur la forte immigration et l'engagement accru des femmes dans la vie professionnelle. Et actuellement, le fonds AVS est toujours bénéficiaire.

Dès lors, comment rendre crédibles des besoins futurs de financement? Des besoins qui sont déterminés aussi bien par la situation économique que la démographie et l'évolution du marché du travail, tous facteurs qui peuvent varier dans des directions inattendues.

Jusqu'à présent, la stratégie de l'adaptation a consisté à procéder par des réformes ponctuelles: augmentation de l'âge de la retraite pour l'AVS, abaissement du taux de conversion pour la prévoyance professionnelle (LPP). Ce bricolage - une rustine par ci, une rustine par là - n'a jamais reçu l'aval populaire et même le Parlement se révèle incapable de dégager une majorité. La 11e révision de l'AVS, tout comme un relèvement de la TVA, furent sèchement rejetés en votation populaire en 2004. En 2010, c'est au tour du Parlement d'enterrer cette 11e révision. Et la même année, une très

nette majorité populaire refuse de réduire le taux de conversion LPP.

Ces échecs successifs s'expliquent par le déséquilibre des projets en cause: pas de mesures pour flexibiliser l'âge de la retraite en compensation de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes; une réduction du montant des rentes pour assainir le deuxième pilier. A contrario, la première révision de la LPP a été approuvée par le Parlement et n'a pas fait l'objet d'un référendum: l'abaissement du taux de conversion n'a pas conduit à une baisse des rentes et le temps partiel - touchant d'abord les femmes - a été mieux pris en considération.

La droite ne semble pas comprendre la leçon. En matière d'AVS, elle propose de traiter en urgence l'élévation de l'âge de la retraite des femmes et préconise d'introduire un frein à l'endettement. Deux réformes qui n'ont aucune chance devant le peuple. Et il n'est pas sûr que l'initiative de l'Union syndicale suisse AVSplus – des rentes augmentées de 10% – trouve un large appui, tant le financement prévu est aléatoire.

Piloté par Alain Berset, le dossier prend maintenant un nouveau cours. Il s'agit de mettre simultanément sur la table les premier et deuxième piliers, d'en assurer le financement à terme tout en maintenant le niveau des rentes. Tels sont les trois principes définis par le Conseil fédéral.

Sur la base des <u>orientations</u> du gouvernement, le département de l'intérieur va incessamment présenter les lignes directrices de la prévoyance sociale 2020. Seront alors disponibles les éléments d'une réforme qui ne se fera qu'au travers d'une négociation où devront s'équilibrer avantages et inconvénients des mesures préconisées. Là est l'urgence. Non pas se focaliser sur tel ou tel point - âge de la retraite, frein à l'endettement, taux de conversion. Mais réfléchir au futur de la prévoyance sociale, afin d'en assurer la pérennité en construisant un consensus. Voilà ce qu'on nomme une stratégie.

Apple n'est pas seul

Des centaines de milliards de bénéfices échappent à (presque) tout impôt

Jean-Pierre Ghelfi - 12 June 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23687

Le Sénat américain s'est ému récemment du fait que la multinationale Apple ait «optimisé» ses charges fiscales de manière à les alléger fortement, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays. Starbucks fait de même. Et Amazon aussi. Ces pratiques sont en fait monnaie courante (si l'on ose dire) de la part de toutes les grandes entreprises, qu'elles soient américaines, européennes ou autres.

L'ONG américaine Citizens for

Tax Justice (CTJ) vient de publier un bref rapport intitulé Apple is not alone. Sur la base des indications fournies par 290 des 500 plus grandes entreprises figurant sur la liste établie par la revue Fortune, CTJ estime que si les bénéfices déposés auprès de succursales domiciliées généralement dans des paradis fiscaux, tels que l'Irlande, le Luxembourg, les îles Caïman, les Bermudes, Singapour, Jersey, etc., étaient taxés au taux de 35% prévu aux Etats-Unis, les revenus

encaissés au titre de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmenteraient de près de 500 milliards de dollars.

Relevons que ces multinationales ne font rien de contraire à la loi américaine. Celle-ci prévoit que les bénéfices réalisés à l'étranger et qui y sont réinvestis ne sont pas imposables aux Etats-Unis. Et rien d'illégal non plus si ces bénéfices réalisés en dehors des Etats-Unis sont déclarés dans des pays qui ne prélèvent